

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



**Auvergne-
Rhône-Alpes**

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



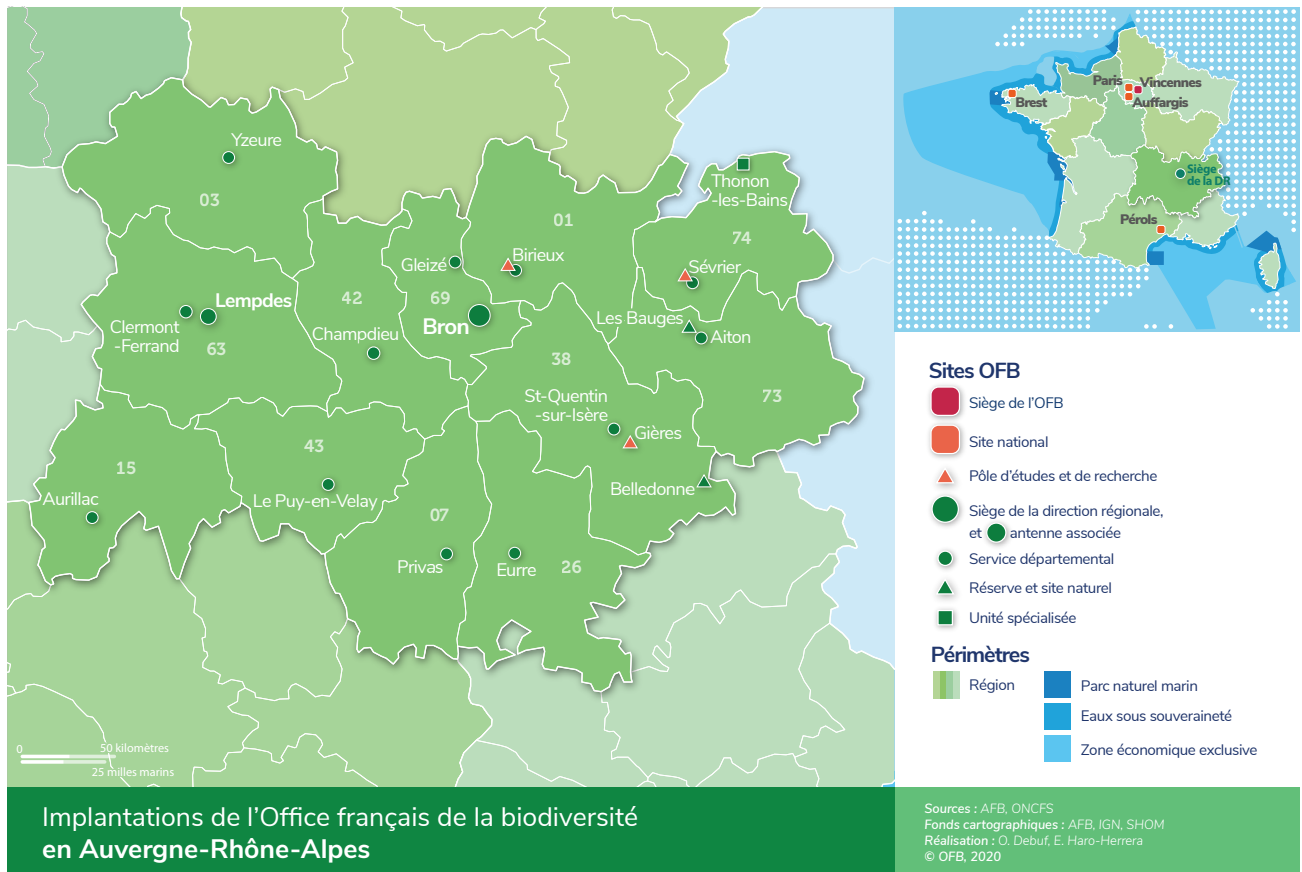
Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



L'OFB en Auvergne-Rhône-Alpes

Nos implantations

La direction régionale de l'Office français de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes regroupe près de 235 agents répartis sur tout le territoire :

- Le siège à Bron, dans le Rhône (69) et une antenne à Lempdes dans le Puy-de-Dôme (63).
- 12 implantations de services départementaux qui permettent le maillage des 12 départements de la région : l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, l'Isère, la Loire, La Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.
- Une unité spécialisée sur les milieux lacustres à Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie (74).

- 2 réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) :
 - La RNCFS des Bauges en Savoie (73) et Haute-Savoie (74) cogérée par l'Office national des forêts, le Parc naturel régional des Bauges et l'OFB.
 - La RNCFS de Belledonne en Isère (38), gérée par l'OFB.

Auvergne-Rhône-Alpes accueille également trois pôles d'études et de recherche.

Situés à Birieux, à Sévrier et à Gières, ils sont spécialisés sur les ongulés sauvages et leurs habitats, sur les espèces à enjeux (loup, petits et moyens carnivores) ainsi que sur les galliformes de montagnes et les écosystèmes de montagne.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'OFB c'est aussi

Le Conservatoire botanique national (CBN) du Massif central et le CBN alpin (établissements coordonnés).

Le Parc national des Écrins et le Parc national de la Vanoise (établissements rattachés).

Les enjeux de la biodiversité

Une terre de contrastes

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente une très grande diversité d'espaces et de milieux. Le Massif central, le sillon rhodanien, le massif jurassien ou encore les Alpes et Préalpes structurent le fonctionnement des écosystèmes, mais aussi l'organisation de l'activité humaine autour de terroirs et de paysages remarquables. La région abrite un grand nombre de sites naturels prestigieux et de réservoirs de biodiversité.

Une grande diversité d'espèces et de milieux parfois soumis à de fortes pressions

Les grands axes fluviaux (Loire-Allier, Rhône-Saône) et les cours d'eau associés, les lacs, les têtes de bassin versant alternent dans la région avec les prairies naturelles, les grands massifs boisés, les milieux montagnards, les zones humides ou tourbières et les pelouses sèches. Ils constituent un maillage de milieux remarquables parfois soumis à de fortes pressions anthropiques : artificialisation, intensification des pratiques agricoles, pollutions... Les projets et aménagements dans la région contribuent également à l'émergence et à la circulation d'espèces exotiques envahissantes.

La diversité des habitats se traduit par une grande richesse d'espèces faunistiques et floristiques. Outre les grands migrateurs (saumon, anguille, alose, lamproie...) et les prédateurs (loup, lynx) qui marquent le territoire, les milieux naturels présentent un intérêt essentiel pour la conservation de nombreuses espèces : avifaune migratrice, galliformes de montagne, écrevisse à pied blanc, bouquetin, cistude d'Europe, apron du Rhône...



Transition écologique et changement climatique

La reconquête et le maintien en bon état des écosystèmes et des continuités écologiques sont des leviers fondamentaux pour l'adaptation locale au changement climatique dont les effets sont déjà visibles dans notre région, notamment en montagne. Dans un contexte de fortes pressions sur l'environnement (infrastructures de transport, industrie, hydroélectricité, commerce, tourisme et urbanisation...), une attention particulière doit être portée à la maîtrise de l'artificialisation des milieux naturels et des sols et à la préservation de la ressource en eau. Encourager les activités économiques respectueuses des équilibres écologiques est également un levier important pour le maintien et la reconquête de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une région dynamique

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région française au niveau de la population, de l'emploi et du PIB (produit intérieur brut). La grande diversité et la qualité des acteurs mobilisés pour la connaissance et la valorisation de la biodiversité dans le cadre de projets de territoires constituent un atout pour la région.

Chiffres clés en région Auvergne-Rhône-Alpes

- 70 000 km².
- 8 millions d'habitants.
- 3 bassins (Alpes, Jura, Massif Central).
- 3 bassins versants (Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne, Adour-Garonne).
- 3 zones biogéographiques (alpine, méditerranéenne et continentale).

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Siège - Parc de Parilly
Chemin des chasseurs - 69500 Bron
Tél. : 04 72 78 89 40
dr.auvergne-rhone-alpes@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

Antenne régionale - Site de Marmilhat Sud
9, allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 90 26 26

Service départemental de l'Ain
sd01@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Allier
sd03@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Ardèche
sd07@ofb.gouv.fr

Service départemental du Cantal
sd15@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Drôme
sd26@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Isère
sd38@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Loire
sd42@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Haute-Loire
sd43@ofb.gouv.fr

Service départemental du Puy-de-Dôme
sd63@ofb.gouv.fr

Service départemental du Rhône
sd69@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Savoie
sd73@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Haute-Savoie
sd74@ofb.gouv.fr

Unité spécialisée milieux lacustres
usml@ofb.gouv.fr

RNCFS des Bauges et RNCFS de Belledonne
dr.auvergnerrhonealpes@ofb.gouv.fr



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Office français de la biodiversité

Siège social
12, cours Lumière
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@linkedInOFB



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite